

MODES DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



Nous vous informons des modes de paiement disponibles pour régler vos frais de service de garde. Le paiement par chèque est toujours disponible mais toutefois, sachez que vous avez aussi la possibilité de régler vos factures dans plusieurs institutions financières soit par Internet, par guichet automatique ou par téléphone. Les institutions financières participantes sont :

- Desjardins
- Banque Scotia
- Banque de Montréal (BMO)
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC
- Banque Nationale
- Banque Royale du Canada (RBC)
- Banque TD
- Tangerine

ATTENTION : Des liens existent également pour payer d'autres types de factures (taxe scolaire, effets scolaire). Il est important de cliquer sur le bon lien.

PAIEMENT D'UNE FACTURE DE SERVICE DE GARDE PAR ACCÈS D

Numéros de référence

Vous recevrez un état de compte sur lequel vous trouverez **deux numéros de référence** commençant par SG suivis de 16 chiffres (ex : SG 007 0728024 005248). Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur (**Attention --- ces numéros sont différents**).

Service de garde : Centre de services scolaire de Portneuf
Centre de services scolaire de Portneuf
310, rue de l'Église
Donnacona (Québec)
G3M 1Z8

ETAT DE COMPTE	
Elevé : Nom, Prénom	Date du jour : 1er juillet 2021 Page : 1
No de référence : SG XXX XXXXXXXX XXXXXX	Numéro de dossier : X Groupe-repère : X
No de référence : SG XXX XXXXXXXX XXXXXX	
Père	Mère
Prénom, Nom	Prénom, Nom
Adresse,	Adresse,
Ville, Code postal	Ville, Code postal
Téléphone (maison) :	Téléphone (maison) :
Téléphone (travail) :	Téléphone (travail) :

Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est essentiel d'utiliser le numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte du **nouveau** service de garde. Si vous utilisez l'ancien numéro de référence, le paiement sera acheminé au service de garde fréquenté antérieurement.

Si vous avez des enfants qui fréquentent des services de garde différents, vous devez utiliser le numéro de référence spécifique à chaque enfant.

Relevés fiscaux



- Le numéro de référence que vous utiliserez aura un impact sur l'émission des relevés fiscaux. Le parent qui désire recevoir le relevé fiscal doit utiliser le numéro de référence se trouvant au-dessus de son nom.
Ex. : Si la mère utilise le numéro de référence qui se trouve au-dessus du nom du père pour effectuer le paiement, le relevé fiscal sera émis au nom du père.
- **Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique**, car aucune correction ne sera apportée pour l'émission des relevés fiscaux.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne responsable de votre service de garde.

